



21 janvier 2022

(22-0472)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉTATS-UNIS – CERTAINES MESURES VISANT LES PRODUITS EN ACIER
ET EN ALUMINIUM**

COMMUNICATION DU GROUPE SPÉCIAL

La communication ci-après, datée du 20 janvier 2022, a été reçue du Président du Groupe spécial, qui a demandé qu'elle soit distribuée à l'Organe de règlement des différends (ORD).

Le Groupe spécial accuse réception d'une communication datée du 17 janvier 2022 par laquelle l'Union européenne notifie le retrait de la plainte dans l'affaire *États-Unis – Certaines mesures visant les produits en acier et en aluminium* (DS548). Par conséquent, le Groupe spécial a cessé tous les travaux concernant cette procédure.

Je vous saurais gré de bien vouloir distribuer la présente lettre à l'ORD.
